**Ethique et Code de Conduite- Certification Annuelle**

Nous, soussignés **-----------------** ainsi que nos employés, mandataires ou représentants légaux, certifions, dans le cadre des relations avec AIRTEL MONEY NIGER SA ou ses filiales (ci-après désignés « la Société »), ou ses autres associés / représentants / partenaires stratégiques et ses employés exerçant des activités durant l'année 2021 à notre connaissance raisonnable :

1. **Ethique**

1. N'avoir pas donné ou accepté de faveurs, de cadeaux, de parrainage ou de divertissements en dehors des relations commerciales normales. Lorsque des faveurs, cadeaux, etc. ont été donnés ou acceptés, une liste de tous ces cadeaux doit être fournie avec le présent certificat ;

2. Ne pas avoir eu d’autres arrangements professionnels ou personnels (en dehors du présent Contrat) avec un employé de la Société, directement ou indirectement par l’intermédiaire d’autres sociétés associées ou partenariats / autres arrangements connus ou autorisés par nous ;

3. Ne pas avoir tenté d'influencer la décision d'un employé de la Société de manière non éthique ou coercitive ;

4. N'avoir eu aucune autre relation avec la Société ou ses employés, pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts pouvant nuire au jugement ou à la décision de la Société ou de ses représentants / employés.

5. Nous engageons à divulguer immédiatement toute violation de ce qui précède qui vient à notre connaissance.

Nous avons la divulgation suivante à faire (veuillez indiquer « AUCUNE », le cas échéant) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. **Code de Conduite et Politique Anti-Pots de vin & Anti- Corruption**

1. Nous déclarons avoir lu et compris le Code Conduite (« CDC ») et la politique anti pot de vin et anti-corruption d'Airtel Afrique ("APAC") ;

2. Acceptons de nous conformer au CDC et à la politique APAC ;

3. Certifions que nous n'avons commis aucune violation du CDC et de la politique APAC ou de toute loi ou réglementation anti-corruption ou anti-corruption dans nos relations avec la Société ;

4.Nous comprenons que le non-respect de la politique APAC et de toutes les lois ou réglementations anti-pots de vin ou anti-corruption applicables peut entraîner la résiliation du Contrat sans aucune responsabilité de la Société et des poursuites judiciaires.

1. **Esclavage Moderne et Evasion Fiscale**

1. Nous certifions que nous n'avons pas pratiqué et ne pratiquons aucune forme d'esclavage moderne, y compris le travail des enfants ou le travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, et que nous n'avons pas commis ou facilité de fraude ou d’évasion fiscale telle que définies dans les lois applicables.

1. **Sanctions Internationales et Contrôle des Exportations**

1.Nous certifions que nous n'avons pas commis de violations de sanctions internationales et des lois et règlements en matière et de contrôle des exportations et du commerce et que nous acceptons d'aider Airtel à respecter ses obligations de conformité aux sanctions ou restrictions commerciales imposées de temps à autre par les autorités compétentes (par exemple, le Conseil de sécurité des Nations Unies, la Commission de l'Union Européenne, le gouvernement des Etats-Unis, le Trésor et l’OFSI britanniques, etc.)

1. **Signalement** à **l’Ombudperson**

1.Nous nous engageons à signaler à l'ombudsperson toute violation connue ou soupçonnée des politiques de la Société ou des lois applicables par un employé ou un partenaire d'Airtel en envoyant un courriel à l'adresse suivante [ombudsperson@africa.airtel.com](mailto:ombudsperson@africa.airtel.com).

Fait à : Niamey, le ……………………………………..

Signature :

Date : Nom :

Titre :